



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE REALISER L'INVENTAIRE MULTI-RESSOURCE _ D'AMENAGEMENT EN VUE DE LA CARTOGRAPHIE DES SITES (10% BIODIVERSITE, 10% CARBONE, 80% GESTION DURABLE DES FORETS) ET LA REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE TROIS FORETS COMMUNALES (YOKADOUMA, MOLOUNDOU ET GARI-GOMBO)

Pays:	Cameroun
Projet :	Gestion durable des forêts sous l'autorité des communes camerounaises (GCP/CMR/033/GFF)
Titre du poste:	Consultant pour réaliser un inventaire multi ressource d'aménagement en vue de la cartographie des sites et la révision des plans d'aménagement de trois forêts communales
Durée:	Vingt-un (21) hommes/jours de travail effectif par forêt communale repartis sur une période n'excédant pas 3 mois calendaires
Lieu d'affectation:	Bertoua (Région de l'Est du Cameroun)
Type de contrat:	Consultant
Date limite des candidatures:	11 Juin 2021
Date cible de début mission :	

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République du Cameroun a une superficie de 475 442 kilomètres carrés et une population estimée à 24,1 millions d'habitants en 2019 dont plus de la moitié est âgée de moins de 18 ans (BUCREP, 2005). Près de 80 pour cent de la population camerounaise dépend des ressources forestières pour ses moyens de subsistance (Bele et al., 2011).

Malgré les services et bénéfiques que les ressources forestières offrent aux populations sur le plan environnemental et sur le plan socio-économique, les forêts subissent des pressions croissantes, résultant des besoins des différentes populations environnantes (transformation des forêts en terres agricoles, récolte/prélèvement des produits forestiers ligneux et non-ligneux) et d'une demande nationale et internationale toujours croissante en matière de bois.

Conformément à la législation camerounaise sur les forêts (la Loi forestière n°94/01 du 20 janvier 1994 (articles 20-39) et ses décrets d'application), la forêt communale (FC) est une forêt du domaine forestier permanent (DFP) répertoriée comme appartenant à une commune avec des frontières établies et un objectif d'aménagement qui tient compte du droit des communautés indigènes à jouir de la forêt et de ses ressources. Pour être conforme à la loi, les forêts

communales doivent élaborer un plan d'aménagement de leur FC approuvé par le MINFOF et les activités menées dans cette FC doivent être conformes au plan d'aménagement approuvé.

Malgré les efforts déployés, la gestion durable des forêts communales se heurte à plusieurs obstacles. La plupart des forêts communales ne disposent pas de plans d'aménagement forestier et celles qui en disposent manquent de personnel qualifié pour les mettre en œuvre. Des données fiables sur les ressources forestières, le statut de la biodiversité et les stocks de carbone de ces forêts font défaut, de même que des alternatives durables pour les populations dont les moyens d'existence dépendent de ces forêts.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) accompagne le Cameroun dans la mise en œuvre du projet de Gestion durable des forêts placées sous l'autorité des communes camerounaises (GCP/CMR/033/GFF), ceci en étroite collaboration avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED), et l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM). Ce projet a pour objectif de réduire la déforestation et la dégradation des forêts, afin d'améliorer la conservation de la biodiversité, réduire les émissions et augmenter les stocks de carbone et améliorer les conditions de vie des communautés locales. Il facilitera :

- La gestion durable et la conservation de la biodiversité des forêts communales ;
- Le renforcement des capacités en vue de consolider la conservation de la biodiversité et la gestion durable dans les forêts communales ;
- Le renforcement des capacités sur la gestion du carbone forestier et ;
- La restauration des écosystèmes et l'accroissement des stocks de carbone dans les forêts communales.

C'est dans ce cadre que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a été mandatée par la FAO comme organisation chargée d'accompagner la mise en œuvre de ce projet dans trois forêts communales suivantes : Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma dans la région de l'Est du Cameroun.

Les présents termes de référence visent à recruter un Consultant pour accompagner l'UICN dans la réalisation d'un inventaire multi ressources et d'aménagement dans les forêts communales de Yokadouma, Gari-Gombo et Moloundou dans l'optique d'avoir des informations ou potentiel faunique et floristique existant.

II. OBJECTIFS GLOBAL DE LA CONSULTATION

L'objectif de cette mission est de réaliser un inventaire multi ressources et d'aménagement dans les forêts communales de Yokadouma, Gari-Gombo et Moloundou dans l'optique d'avoir des données nécessaires pour la cartographie des sites (10% biodiversité, 10% carbone, 80% Gestion Durable des Forêts) et la révision de leur plan d'aménagement.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique il s'agira de :

- Réaliser les inventaires de la flore, de la faune et des habitats dans trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- Cartographier chacune de trois Forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) en trois blocs : 10% biodiversité (BD), 10% carbone, 80% Gestion Durable des Forêts (GDF) ;
- Effectuer le zonage avec Délimitation et matérialisation des différents sites (10% BD, 10% carbone, 80% GDF) de trois Forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) :

- Réaliser les inventaires d'aménagement, actualisation du parcellaire (contenance et contenu des blocs quinquennaux, actualisation de la superficie des AAC en fonction des blocs quinquennaux), incluant données brutes d'inventaires et analyses des données TIAMA de trois Forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma)
- Réviser les plans d'aménagement de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma).

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus aux termes de l'étude sont les suivantes :

- 03 plans de sondage d'inventaire multi ressources d'aménagement de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- 03 Rapports détaillés d'inventaires de la flore, de la faune et des habitats de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- 03 Rapports de cartographie des sites (10% biodiversité, 10% carbone, 80% GDF) de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- 03 Rapports détaillés de zonage avec Délimitation et matérialisation des différents sites (10% BD, 10% carbone, 80% GDF) de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- 03 Rapports détaillés d'inventaires d'aménagement, actualisation du parcellaire (contenance et contenu des blocs quinquennaux, actualisation de la superficie des AAC en fonction des blocs quinquennaux), incluant données brutes d'inventaires et analyses des données TIAMA de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) et
- 03 plans d'aménagement révisés de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) incluant les informations sur la conservation de la biodiversité et la gestion du carbone.

V.MISSION DU CONSULTANT

Le mandat confié au consultant concerne la réalisation d'un inventaire multi ressources et d'aménagement dans les forêts communales de Yokadouma, Gari-Gombo et Moloundou dans l'optique d'avoir des données nécessaires pour la cartographie des sites (10% biodiversité, 10% carbone, 80% Gestion Durable des Forêts) et la révision de leur plan d'aménagement.

Il s'agira spécifiquement de :

- Elaborer 03 plans de sondage d'inventaire multi-ressources de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- Réaliser les inventaires de la flore, de la faune et des habitats dans trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma);
- Installer des placettes permanentes d'observation pour le suivi systématique du changement des stocks de carbone ;
- Délimiter et matérialiser les placettes permanentes d'observation de 500 m² à l'intérieur de chaque forêt communale à l'issue de l'élaboration de la carte de stratification ;
- Réaliser un inventaire d'aménagement, actualisation du parcellaire (contenance et contenu des blocs quinquennaux, actualisation de la superficie des AAC en fonction des blocs quinquennaux), incluant données brutes d'inventaires et analyses des données TIAMA de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma);
- Procéder au rafraichissement des limites extérieures, au badigeonnage à la peinture rouge, et au renouvellement des plaques de signalisation des sommets de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) en s'appuyant sur leur décret de classement ;

- Élaborer des cartes de stratification de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- Rédiger le rapport d'inventaire de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) duquel sortiront ;
 - o La table de peuplement ;
 - o La table de stocks ;
 - o La liste des essences rencontrées ;
 - o L'intensité de sondage ;
 - o Et très important, la structure diamétrique du peuplement et du stock qui servira de base de calcul pour les simulations d'aménagement, notamment le calcul, sous Excel, des taux de reconstitution et l'estimation de la possibilité annuelle de coupe ;
 - o Les structures diamétriques par essence qui renseignent sur la vitalité de ces dernières, serviront à l'identification de celles devant bénéficier de régimes sylvicoles spéciaux.
- Cartographier trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) en trois blocs : 10% biodiversité, 10% carbone, 80% GDF ;
- Effectuer le zonage avec Délimitation et matérialisation des différents sites (10% BD, 10% carbone, 80% GDF) dans trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- Présenter le rapport d'inventaire lors d'un atelier à toutes les parties prenantes ayant un intérêt dans l'aménagement de trois forêts communales (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- Réviser 03 plans d'aménagement (Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma) ;
- Rédiger un rapport final de la mission.

Un cahier de charges détaillé sera mis à la disposition du Consultant sélectionné et annexé à son contrat.

VI. DUREE DE LA MISSION ET DEROULEMENT

Le consultant devra pour atteindre ces objectifs se baser sur les Normes d'inventaire d'aménagement en milieu forestier, le guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent, les fiches techniques sur les aménagements forestiers, Le logiciel TIAMA sur le traitement des inventaires appliqué à la modélisation des aménagements, ainsi que des documents de base (Plan d'aménagement et autres).

NB: Les activités de cette consultation et visites de terrain devront respecter les directives de santé et de sécurité conformes au Cameroun et émises par UICN pour tous les membres du personnel et partenaires. Le consultant est appelé à respecter toutes les mesures barrières contre la COVID 19 lors des descentes.

La mission s'étendra sur une période n'excédant pas 03 mois calendaires, avec vingt-un (21) hommes/jours de travail effectif par forêt communale.

VII. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Pour mener à bien ce mandat, le Consultant (ONG, Association, Bureau d'études, etc.) devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des inventaires d'aménagement, l'élaboration des plans simples de gestion et des plans d'aménagement. Il devra avoir un agrément

sur les inventaires ou être associé à une structure ayant l'agrément et une expérience avérée dans la conduite des missions similaires.

Le consultant devra mobiliser une équipe d'experts pluridisciplinaires justifiant de compétences avérées. La composition et les qualifications du personnel clé sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Expert à mobiliser	Qualifications et expériences
Chef de mission	
Chef de mission	<ul style="list-style-type: none"> • Bac + 5 au moins en foresterie, environnement, gestion durable des ressources naturelles ou discipline connexe ; • Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans la gestion durable des forêts ; • Avoir une expérience avérée en élaboration des plans d'aménagement et des plans simples de gestion ; • Avoir une expérience dans la conduite des missions similaires, ainsi qu'une bonne connaissance de la loi forestière de 94 et de tous les textes juridiques dans le cadre des aménagements forestiers.
Personnel clé	
Expert Forestier/Botaniste spécialisé en inventaire forestier	<ul style="list-style-type: none"> • Bac + 5 au moins en foresterie, environnement, gestion durable des ressources naturelles ou discipline connexe ; • Avoir au moins sept (07) années d'expérience dans la gestion durable des forêts dont minimum cinq (05) ans dans la réalisation des inventaires forestiers • Avoir une bonne connaissance dans l'élaboration des plans d'aménagement et des plans simples de gestion • Avoir au moins deux (02) d'expérience en SIG/Téledétection
Expert Faune spécialisé en inventaire Faunique	<ul style="list-style-type: none"> • Bac + 5 au moins en foresterie, environnement, gestion durable des ressources naturelles ou discipline connexe ; • Avoir au moins sept (07) années d'expérience dans la gestion durable des forêts dont minimum cinq (05) ans dans la réalisation des inventaires fauniques • Avoir une bonne connaissance dans l'élaboration des plans d'aménagement et des plans simples de gestion

VIII. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET SOUMMISSION

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature à cameroun@iucn.org et copie à augustin.bitchickbibitchick@iucn.org au plus tard le 11 juin 2021 avant minuit heure du Cameroun (GMT+1), avec en objet « **Candidature pour la réalisation d'un inventaire multi ressource d'aménagement en vue de la cartographie des sites et la révision des plans d'aménagement de trois forêts communales (Yokadouma, Moloundou, Gari-Gombo)** »

Les dossiers de candidature doivent comprendre : une offre technique et une offre financière. L'offre technique devra contenir (sans être exhaustif) une demande, la méthodologie d'évaluation (en précisant les outils de collecte des informations et d'analyse), la compréhension des TDRs, le Plan de travail, les CVs du personnel clé faisant ressortir les qualifications et l'expérience dans les missions similaires. En cas de groupement, produire l'acte du groupement en précisant le mandataire, et les références de l'un ou de l'autre des parties du groupement font foi. Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (honoraires, per-diem, jours de travail, etc.).